



COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 17 avril 2024 - PV N°28

PRESENTS: Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc -

PLU Dominique

EXCUSE: M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Article 35 de R.P. du District).

EXPOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 13 ET 14 AVRIL 2024

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE

Poule A 51602.2 THENON LIMEYRAT - RIBERAC 2

52404.2 COC CHAMIERS 2 - NONTRON ST PARDOUX 2

Poule B 51667.2 MONBAZILLAC SIGOULES - MARQUAY TAMNIES

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 51732.2 TOCANE - VANXAINS

Poule B 52556.2 JUMILHAC - MONTREM

Poule D 51998.2 PRIGONRIEUX 3 - MUSSIDAN ST MEDARD 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule B 52130.2 PERIGUEUX FOOT 2 - CHAMPAGNAC DE BELAIR

Poule C 52758.2 EYMET - PAYS LA FORCE GINESTET 2

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 51933.2 SARLAT MARCILLAC 3 - CONDAT

FEUILLES DE MATCHS ENVOIS TARDIFS OU LETTRES TAXEES

CHAMPIONNAT FUTSAL du 03/04/2024 55492.2 VERGT

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS du 04/04/2024 55491.2-ALLIANCE DRONNE

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS du 11/04/2024

55495.2 NEUVIC ST LEON 2

05/04/2024

Poule A-58529.1-ST PIERRE DE CHIGNAC

CRITERIUM A 8 du 07/04/2024

Poule A 58526.1 COPO

CRITERIUM A 8 du 14/04/2024





Poule B 58649.1 VERGT 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District.

DEPARTEMENTAL 4

Poule E 26547107 CARSAC SARLAT P Ent.

CRITERIUM A 8

Poule B 27851627 ST GENIES 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1er forfait).

DEPARTEMENTAL 4

Poule E 26547129 Ent. CONDAT VILLAC 3

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2ème forfait)